

COMMUNAUTE de COMMUNES SAANE et VIENNE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 avril 2008
Procès Verbal

Communes	Délégués titulaires			Délégués suppléants			
AMBRUMESNIL	Yvonne LEBOURG	P		F. DEBONNE	N. LETELLIER		
AUPPEGARD	Jacques DEPREZ	P	D. LAPLACE	P	M. MORIN H. CHAUSSAY		
AUZOUVILLE S/Saâne	Jacky GUERARD	P		C. TROPARDY	C. GRINDEL		
AVREMESNIL	J.M. DEPAROIS	P	J. MAUSSION	E	D. CHEVALIER	P C. BESNARD	
BACQUEVILLE en Caux	Etienne DELARUE	P	S. MASSE	E	R. BARUBE	P J.M. ADAM	P V. SERRE
BIVILLE la RIVIERE	Franck HERICHER	P			L. CHAUVEL	A. LECAVELIER	E
BRACHY	Christophe LEROY	P	A. LOSAY	P	G. VANESLSLANDE	A. LAVISSE	
GONNETOT	Brigitte RINCE	P			D. FRANCOIS	V. VERNEYRE	
GREUVILLE	Edouard LHEUREUX	P			G. BLONDEL	C. CANU	
GRUCHET ST SIMEON	Jean-Paul MEEGENS	P	J.C. DALLE	E	S. VASSEUR	P	P. JOURDAIN
GUEURES	Jean-Paul MARET	P	J. AVENEL	E	R. RIDEL	G. LACHELIER	P
HERMANVILLE	Georges FAUVEL	P			B. LEROY	V. GUERILLON	
LAMBERVILLE	Philippe PASQUIER	P			N. LEMOINE	M. MANTEAU	
LAMMERVILLE	Alain ADAM	P			B. VARIN	B. DAS	
LESTANVILLE	Loïc BOUSSARD	P			F. HENNETIER	E. LHOMME	
LONGUEIL	Gérard VARIN	P	Y. CORTES	P	R. DESCHAMPT	D. LEDRAIT	
LUNERAY	Martial HAUGUEL	P	G. AUGER	P	F. BONNANCY	P	N. LARDANS C. VINCENT
OMONVILLE	René HAVARD	P			R. VERGNORY	A. TRIBALLEAU	
OUVILLE LA RIVIERE	Jacques THELU	P	J. VARRY	P	C. BENOIT	F. GRAVIER	
QUIBERVILLE sur MER	Jean-François BLOC	P			J.F. GRENET	C. AUCLERT	
RAINFREVILLE	Philippe COUVREUR	P			N. ROCHETTE	D. ROBIN	
ROYVILLE	Didier FERON	E			C. CLET	P	A. NOEL
SAANE ST JUST	Denis FAUVEL	P			J.M. RENARD	F. LEVASSEUR	
SAINT DENIS D'ACLON	Philippe LEFEBVRE	P			M. DEVERRE	J. LEFEBVRE	
SAINT MARDS	Jacques FERRAND	P			M. BOUQUET	G. LAVENAIRE	
ST OUEN le MAUGER	Lucette HEDOU	P			P. GOSSE	F. LIMARE	
ST PIERRE BÉNOUVILLE	Bernard PADÉ	P			J. HALBOURG	P. DUFILS	
SASSETOT le MALGARDE	Jacques GUEROULT	P			E. LUCE	D. EVRARD	
THIL MANNEVILLE	Michel COQUATRIX	P			P. WALLER	B. ROUSSELET	
TOCQUEVILLE en Caux	Guy NOËL	P			E. LEFORESTIER	J. THIFAGNE	
VÉNESTANVILLE	Alain DELAUNAY	P			J.P. NOBLESSE	L. BOUDIN	

P = Présent E = Excusé

Date de convocation : le 9 avril 2008

Secrétaire de séance : Monsieur Georges FAUVEL

Nombre de délégués

En exercice : 42

Présents : 42

Votants : 42

CONSTITUTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : MONSIEUR DELARUE

Monsieur DELARUE remercie Monsieur MEEGENS, Maire de Gruchet Saint Siméon et son conseil municipal pour leur accueil.

Constitution du Conseil communautaire

Monsieur DELARUE, Président sortant, fait l'appel nominal des délégués communautaires élus au sein des nouveaux conseils municipaux selon les modalités fixées à l'article L 5211-7 du CGCT et aux articles 6 et 7 des statuts de la Communauté de communes :

COMMUNES	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
AMBRUMESNIL	Yvonne LEBOURG	François DEBONNE Norbert LETELLIER
AUPPEGARD	Jacques DEPREZ Dominique LAPLACE	Maud MORIN Hervé CHAUSSAY
AUZOUVILLE S/SAANE	Jacky GUÉRARD	Colombe TROPARDY Claude GRINDEL
AVREMESNIL	Jean-Michel DEPAROIS Joseph MAUSSION	Daniel CHEVALIER Christophe BESNARD
BACQUEVILLE EN CAUX	Etienne DELARUE Stéphane MASSE Rodolphe BARUBÉ	Jean-Marie ADAM Virginie SERRE

BIVILLE LA RIVIERE	Franck HÉRICHER	Luc CHAUVEL Adeline LECAVELIER DES ETANGS
BRACHY	Christophe LEROY Alain LOSAY	Guillaume VAN ESLSLANDE Alain LAVISSE
GONNETOT	Brigitte RINCÉ	Didier FRANÇOIS Valérie VERNEYRE
GREUVILLE	Edouard LHEUREUX	Gérard BLONDEL Christian CANU
GRUCHET SAINT SIMEON	Jean-Paul MEEGENS Jean-Christophe DALLE	Stéphane VASSEUR Philippe JOURDAIN
GUEURES	Jean-Paul MARET Josette AVENEL	René RIDEL Gérard LACHELIER
HERMANVILLE	Georges FAUVEL	Bernard LEROY Vincent GUÉRILLON
LAMBERVILLE	Philippe PASQUIER	Nicole LEMOINE Maryse MANTEAU
LAMMERVILLE	Alain ADAM	Brigitte VARIN Blandine DAS
LESTANVILLE	Loïc BOUSSARD	Fernand HENNETIER Edmond LHOMME
LONGUEIL	Gérard VARIN Yvon CORTÈS	Roland DESCHAMPT Didier LETRAIT
LUNERAY	Martial HAUGUEL Guy AUGER François BONNANCY	Nicole LARDANS Claude VINCENT
OMONVILLE	René HAVARD	Reynald VERGNORY Alain TRIBALLEAU
OUVILLE LA RIVIERE	Jacques THÉLU Jean VARRY	Christine BENOIT Francis GRAVIER
QUIBERVILLE SUR MER	Jean-François BLOC	Jean-François GRENET Christian AUCLERT
RAINFREVILLE	Philippe COUVREUR	Nadia ROCHETTE Denis ROBIN
ROYVILLE	Didier FÉRON	Christian CLET Antony NOËL
SAANE SAINT JUST	Denis FAUVEL	Jean-Marie RENARD Françoise LEVASSEUR
SAINTE DENIS D'ACLON	Philippe LEFEBVRE	Michel DEVERRE Jany LEFEBVRE
SAINTE MARDS	Jacques FERRAND	Marc BOUQUET Gilbert LAVENAIRE
SAINTE OUEEN LE MAUGER	Lucette HÉDOU	Philippe GOSSE Francis LIMARE
SAINTE PIERRE BENOUVILLE	Bernard PADÉ	Jacqueline HALBOURG Pascal DUFILS
SASSETOT LE MALGARDE	Jacques GUEROULT	Eric LUCE Denise EVRARD
THIL MANNEVILLE	Michel COQUATRIX	Patrice WALLER Bertrand ROUSSELET
TOCQUEVILLE EN CAUX	Guy NOËL	Edouard LEFORESTIER Jacques THIFAGNE
VENESTANVILLE	Alain DELAUNAY	Jean-Paul NOBLESSE Laurent BOUDIN

Les nouveaux délégués sont installés dans leurs fonctions et le Conseil communautaire est ainsi constitué.

Monsieur DELARUE félicite les délégués ainsi que les nouveaux élus. Il remercie par ailleurs les élus qui se sont investis et qui n'ont pas souhaité se représenter.

plusieurs commissions dont le nombre est égal au nombre de compétences transférées ».

Les compétences et les commissions de la Communauté de communes Saône et Vienne sont les suivantes :

- Action économique
- Tourisme
- Aménagement de l'espace
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement, et entretien de voiries d'intérêt communautaire
- Sport et culture
- Action sociale

Lors du précédent mandat, les commissions « Communication », « Finances » et « Travaux » ont été créées pour assurer le bon fonctionnement de la collectivité.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire que le Bureau soit composé de 7 Vice-présidents qui animeront les commissions suivantes :

- Action économique
- Tourisme et Aménagement de l'espace
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire
- Sport, culture et Action sociale
- Communication

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide que le Bureau est composé de 7 Vice-Présidents.

Modalités

Le Conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des Vice-présidents. Il est rappelé que les Vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (articles L2122-4, L2122-7 du CGCT par renvoi de l'article L5211-2 du CGCT).

ELECTION DU VICE-PRESIDENT QUI ANIMERA LA COMMISSION « ACTION ECONOMIQUE »

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent se porter candidat à la vice-présidence qui animera la commission « Action économique » de se manifester.

Madame LEBOURG et Monsieur THELU se déclarent candidats.

Il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Résultats – 1^{er} tour

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 41

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 21

Ont obtenu :

Madame LEBOURG 24 voix

Monsieur THELU 17 voix

Madame LEBOURG (24 voix), ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Vice-présidente qui animera la commission « Action économique » de la Communauté de communes Saône et Vienne.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT QUI ANIMERA LA COMMISSION « TOURISME » ET « AMENAGEMENT DE L'ESPACE »

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent se porter candidat à la vice-présidence qui animera la commission « Tourisme » et « Aménagement de l'espace » de se manifester.

Monsieur Denis FAUVEL se porte candidat.

Monsieur HERICHER, délégué communautaire, absent préalablement, prend part au vote.

Il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Résultats – 1^{er} tour

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages blancs : 5

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : 3

Nombre de suffrages exprimés : 37

Majorité absolue : 19

A obtenu :

Monsieur Denis FAUVEL 34 voix

Monsieur Denis FAUVEL (34 voix), ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Vice-président qui animera la commission « Tourisme » et « Aménagement de l'espace » de la Communauté de communes Saône et Vienne.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT QUI ANIMERA LA COMMISSION « PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT »

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent se porter candidat à la vice-présidence qui animera la commission « Protection et mise en valeur de l'environnement » de se manifester.

Monsieur HAUGUEL se porte candidat.

Il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Résultats – 1^{er} tour

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages blancs : 3

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20

A obtenu :

Monsieur HAUGUEL 39 voix

Monsieur HAUGUEL (39 voix), ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Vice-président qui animera la commission « Protection et mise en valeur de l'environnement » de la Communauté de communes Saône et Vienne.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT QUI ANIMERA LA COMMISSION « POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE »

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent se porter candidat à la vice-présidence qui animera la commission « Politique du logement et du cadre de vie » de se manifester.

Monsieur HAVARD et Monsieur LOSAY se portent candidats.

Il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Résultats – 1^{er} tour

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

Monsieur HAVARD 37 voix

Monsieur LOSAY 5 voix

Monsieur HAVARD (37 voix), ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Vice-président qui animera la commission « Politique du logement et du cadre de vie » de la Communauté de communes Saône et Vienne.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT QUI ANIMERA LA COMMISSION CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent se porter candidat à la vice-présidence qui animera la commission « Création, aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire » de se manifester.

Monsieur MARET se porte candidat.

Il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Résultats – 1^{er} tour

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages blancs : 6

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

A obtenu :

Monsieur MARET 36 voix

Monsieur MARET (36 voix), ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Vice-président qui animera la commission « Création, aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire » de la Communauté de communes Saône et Vienne.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT QUI ANIMERA LA COMMISSION « SPORT ET CULTURE » ET « ACTION SOCIALE »

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent se porter candidat à la vice-présidence qui animera la commission « Sport et culture » et « Action sociale » de se manifester.

Monsieur DALLE, représenté par Monsieur VASSEUR, et Monsieur MASSE, qui a remis une lettre de candidature au Président sortant, se portent candidats.

Il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Résultats – 1^{er} tour

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages blancs : 3

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

Monsieur DALLE 25 voix

Monsieur MASSE 14 voix

Monsieur DALLE (25 voix), ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Vice-président qui animera la commission « Sport et culture » et « Action sociale » de la Communauté de communes Saône et Vienne.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT QUI ANIMERA LA COMMISSION « COMMUNICATION »

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent se porter candidat à la vice-présidence qui animera la commission « Communication » de se manifester.

Madame RINCE, Monsieur CORTES et Monsieur PADE se portent candidats.

Il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Résultats – 1^{er} tour

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

Monsieur PADE 17 voix

Monsieur CORTES 16 voix

Madame RINCE 7 voix

Monsieur BOUSSARD 2 voix

Aucun candidat ayant obtenu la majorité absolue, les délégués sont invités à procéder au 2^{ème} tour.

Monsieur PADE, Monsieur CORTES et Madame RINCE maintiennent leur candidature.

Résultats – 2^{ème} tour

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

Monsieur PADE 21 voix

Monsieur CORTES 14 voix

Madame RINCE 5 voix

Monsieur BOUSSARD 2 voix

Aucun candidat ayant obtenu la majorité absolue, les délégués sont invités à procéder au 3^{ème} tour.

Seuls Monsieur PADE et Monsieur CORTES maintiennent leur candidature.

Résultats – 3^{ème} tour

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : 1

Nombre de suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 21

Ont obtenu :

Monsieur PADE 26 voix

Monsieur CORTES 14 voix

Monsieur PADE (26 voix), ayant obtenu la majorité des voix, est proclamé Vice-président qui animera la commission « Communication » de la Communauté de communes Saône et Vienne.

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DE BUREAU : LE PRESIDENT ELU

Nombre des autres membres de Bureau

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, le Bureau du Conseil communautaire est composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire que le Bureau soit composé de 7 autres membres de Bureau.

A l'unanimité, le Conseil décide que le Bureau est composé de 7 autres membres de Bureau.

Modalités

Le Conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des autres membres de Bureau. Il est rappelé que les autres membres de Bureau sont élus selon les mêmes modalités que le Président (articles L2122-4, L2122-7 du CGCT par renvoi de l'article L5211-2 du CGCT).

Néanmoins, l'article L2121-21 du CGCT, par renvoi de l'article 5211-2 du CGCT, précise que le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'élire les autres membres de Bureau et les délégués aux syndicats mixtes à main levée.

A l'unanimité, les délégués décident d'élire à main levée les autres membres de Bureau et les délégués aux

syndicats mixtes.

ELECTION DU 1^{ER} AUTRE MEMBRE DU BUREAU

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent être autres membres de Bureau de se manifester.

Monsieur COQUATRIX se porte candidat.

Il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Résultats – 1^{er} tour

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

A obtenu :

Monsieur COQUATRIX 42 voix

Monsieur COQUATRIX (42 voix), ayant obtenu la majorité des voix, est proclamé autre membre de Bureau de la Communauté de communes Saône et Vienne.

ELECTION DU 2^{EME} AUTRE MEMBRE DU BUREAU

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent être autres membres de Bureau de se manifester.

Monsieur DELARUE se porte candidat.

Il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Résultats – 1^{er} tour

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

A obtenu :

Monsieur DELARUE 42 voix

Monsieur DELARUE (42 voix), ayant obtenu la majorité des voix, est proclamé autre membre de Bureau de la Communauté de communes Saône et Vienne.

ELECTION DU 3^{EME} AUTRE MEMBRE DU BUREAU

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent être autres membres de Bureau de se manifester.

Monsieur DEPREZ se porte candidat.

Il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Résultats – 1^{er} tour

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

A obtenu :

Monsieur DEPREZ 42 voix

Monsieur DEPREZ (42 voix), ayant obtenu la majorité des voix, est proclamé autre membre de Bureau de la Communauté de communes Saône et Vienne.

ELECTION DU 4^{EME} AUTRE MEMBRE DU BUREAU

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent être autres membres de Bureau de se manifester.

Monsieur FERRAND se porte candidat.

Il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Résultats – 1^{er} tour

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

A obtenu :

Monsieur FERRAND 42 voix

Monsieur FERRAND (42 voix), ayant obtenu la majorité des voix, est proclamé autre membre de Bureau de la Communauté de communes Saône et Vienne.

ELECTION DU 5^{EME} AUTRE MEMBRE DU BUREAU

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent être autres membres de Bureau de se manifester.

Monsieur LEROY se porte candidat.

Il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Résultats – 1^{er} tour

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

A obtenu :

Monsieur LEROY 42 voix

Monsieur LEROY (42 voix), ayant obtenu la majorité des voix, est proclamé autre membre de Bureau de la Communauté de communes Saône et Vienne.

ELECTION DU 6^{EME} AUTRE MEMBRE DU BUREAU

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent être autres membres de Bureau de se manifester.

Monsieur NOEL se porte candidat.

Il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Résultats – 1^{er} tour

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

A obtenu :

Monsieur NOEL 42 voix

Monsieur NOEL (42 voix), ayant obtenu la majorité des voix, est proclamé autre membre de Bureau de la Communauté de communes Saône et Vienne.

ELECTION DU 7^{EME} AUTRE MEMBRE DU BUREAU

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent être autres membres de Bureau de se manifester.

Monsieur THELU se porte candidat.

Il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Résultats – 1^{er} tour

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

A obtenu :

Monsieur THELU 42 voix

Monsieur THELU (42 voix), ayant obtenu la majorité des voix, est proclamé autre membre de Bureau de la Communauté de communes Saône et Vienne.

ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS : MONSIEUR BLOC

Nombre des Commissions

Conformément à l'article 8 des statuts de la Communauté de communes, le nombre de commissions est égal au nombre de compétences transférées.

Monsieur le Président invite les délégués à procéder à l'élection des membres des commissions suivantes :

- Action économique
- Tourisme et Aménagement de l'espace
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement, et entretien de voiries d'intérêt communautaire
- Sport et culture et Action sociale
- Communication

Composition des Commissions

Conformément à l'article 8 des statuts de la Communauté de communes, chacune des commissions est composée d'un vice-président et de huit membres.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « ACTION ECONOMIQUE »

Candidats

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent être membres de la commission « Action économique » de se manifester.

Messieurs BONNANCY, COQUATRIX, DELARUE, DEPREZ, GUEROULT, LHEUREUX, LOSAY, VARIN se portent candidats.

Résultats

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages exprimés : 42

Monsieur BONNANCY 42 voix

Monsieur COQUATRIX 42 voix

Monsieur DELARUE 42 voix

Monsieur DEPREZ 42 voix

Monsieur GUEROULT 42 voix

Monsieur LHEUREUX 42 voix

Monsieur LOSAY 42 voix

Monsieur VARIN 42 voix

ayant obtenu la majorité des voix, sont proclamés membres de la commission « Action économique » de la Communauté de communes Saône et Vienne.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « TOURISME » ET « AMENAGEMENT DE L'ESPACE »

Candidats

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent être membres de la commission « Tourisme » et « Aménagement de l'espace » de se manifester.

Messieurs AUGER, BARUBE, COUVREUR, DALLE, FAUVEL Georges, FERRAND, Madame HEDOUX, Monsieur HERICHER sont candidats.

Résultats

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages exprimés : 42

Monsieur AUGER 42 voix

Monsieur BARUBE 42 voix

Monsieur COUVREUR 42 voix

Monsieur DALLE 42 voix

Monsieur FAUVEL Georges 42 voix

Monsieur FERRAND 42 voix

Madame HEDOUX 42 voix

Monsieur HERICHER 42 voix

ayant obtenu la majorité des voix, sont proclamés membres de la commission « Tourisme » et « Aménagement de l'espace » de la Communauté de communes Saône et Vienne.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT »

Candidats

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent être membres de la commission « Protection et mise en valeur de l'environnement » de se manifester.

Messieurs ADAM Alain, LAPLACE, LEROY, MARET, MEEGENS, NOEL, PASQUIER, VARIN se portent candidats.

Résultats

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages exprimés : 42

Monsieur ADAM Alain 42 voix

Monsieur LAPLACE 42 voix

Monsieur LEROY 42 voix

Monsieur MARET 42 voix

Monsieur MEEGENS 42 voix

Monsieur NOEL 42 voix

Monsieur PASQUIER 42 voix

Monsieur VARIN 42 voix

ayant obtenu la majorité des voix, sont proclamés membres de la commission « Protection et mise en valeur de l'environnement » de la Communauté de communes Saône et Vienne.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE »

Candidats

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent être membres de la commission « Politique du logement et du cadre de vie » de se manifester.

Messieurs DELARUE, DELAUNAY, DEPAROIS, FERRAND, Madame HEDOUX, Messieurs LAPLACE, VARIN, VARRY se portent candidats.

Résultats

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages exprimés : 42

Monsieur DELARUE	42 voix
Monsieur DELAUNAY	42 voix
Monsieur DEPAROIS	42 voix
Monsieur FERRAND	42 voix
Madame HEDOUX	42 voix
Monsieur LAPLACE	42 voix
Monsieur VARIN	42 voix
Monsieur VARRY	42 voix

ayant obtenu la majorité des voix, sont proclamés membres de la commission « Politique du logement et du cadre de vie » de la Communauté de communes Saône et Vienne.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE »

Candidats

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent être membres de la commission « Création, aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire » de se manifester.

Messieurs AUGER, COQUATRIX, DEPREZ, GUEROULT, HERICHER, LEFEBVRE, MEEGENS, THELU se portent candidats.

Résultats

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages exprimés : 42

Monsieur AUGER	42 voix
Monsieur COQUATRIX	42 voix
Monsieur DEPREZ	42 voix
Monsieur GUEROULT	42 voix
Monsieur HERICHER	42 voix
Monsieur LEFEBVRE	42 voix
Monsieur MEEGENS	42 voix
Monsieur THELU	42 voix

ayant obtenu la majorité des voix, sont proclamés membres de la commission « Création, aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire » de la Communauté de communes Saône et Vienne.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « SPORT ET CULTURE » ET « ACTION SOCIALE »

Candidats

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent être membres de la commission « Sport et culture » de se manifester.

Madame AVENEL, Messieurs BARUBE, CORTES, COQUATRIX, DEPAROIS, MASSE, MAUSSION, PASQUIER.

Résultats

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages exprimés : 42

Madame AVENEL	42 voix
Monsieur BARUBE	42 voix
Monsieur CORTES	42 voix
Monsieur COQUATRIX	42 voix
Monsieur DEPAROIS	42 voix
Monsieur MASSE	42 voix
Monsieur MAUSSION	42 voix
Monsieur PASQUIER	42 voix

ayant obtenu la majorité des voix, sont proclamés membres de la commission « Sport et culture » et « Action

sociale » de la Communauté de communes Saône et Vienne.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « COMMUNICATION »

Candidats

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent être membres de la commission « Communication » de se manifester.

Messieurs BOUSSARD, FERON, FERRAND, GUEROULT, GUERARD, LHEUREUX, NOEL, Madame RINCE se portent candidats.

Résultats

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages exprimés : 42

Monsieur BOUSSARD	42 voix
Monsieur FERON	42 voix
Monsieur FERRAND	42 voix
Monsieur GUEROULT	42 voix
Monsieur GUERARD	42 voix
Monsieur LHEUREUX	42 voix
Monsieur NOEL	42 voix
Madame RINCE	42 voix

ayant obtenu la majorité des voix, sont proclamés membres de la commission « Communication » de la Communauté de communes Saône et Vienne.

ELECTION DES DELEGUES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL DU SMITVAD : LE PRESIDENT ELU

Nombre des délégués

Conformément à l'article 8 des statuts du SMITVAD, le comité syndical est composé de délégués élus par les organes délibérants des collectivités membres à raison de :

- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par structure membre ;

- plus un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche de 3 000 habitants, arrondi au chiffre supérieur.

Ainsi, la Communauté de communes Saône et Vienne doit nommer 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants.

Modalités

Le Conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des délégués membres du conseil syndical du SMITVAD.

Les délégués sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES AU SMITVAD

Candidats

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent être membres titulaires du conseil syndical du SMITVAD de se manifester.

Messieurs BONNANCY, COQUATRIX, HAUGUEL, HERICHER, MARET, MEEGENS, NOEL se portent candidats.

Résultats – 1^{er} tour

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

Monsieur BONNANCY	42 voix
Monsieur COQUATRIX	42 voix

Monsieur HAUGUEL 42 voix
 Monsieur HERICHER 42 voix
 Monsieur MARET 42 voix
 Monsieur MEEGENS 42 voix
 Monsieur NOEL 42 voix

ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés membres titulaires du conseil syndical du SMITVAD.

ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS AU SMITVAD

Candidats

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent être membres suppléants du conseil syndical du SMITVAD de se manifester.

Messieurs ADAM Alain, ADAM Jean-Marie, AUGER, GUERARD, LACHELIER, LHEUREUX, PASQUIER sont candidats.

Résultats – 1^{er} tour

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

Monsieur ADAM Alain, suppléant de Monsieur HAUGUEL 42 voix

Monsieur ADAM Jean-Marie, suppléant de Monsieur NOEL 42 voix

Monsieur AUGER, suppléant de Monsieur BONNANCY 42 voix

Monsieur GUERARD, suppléant de Monsieur HERICHER 42 voix

Monsieur LACHELIER, suppléant de Monsieur MARET 42 voix

Monsieur LHEUREUX, suppléant de Monsieur MEEGENS 42 voix

Monsieur PASQUIER, suppléant de Monsieur COQUATRIX 42 voix

ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés membres suppléants du conseil syndical du SMITVAD.

ELECTION DES DELEGUES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE TERROIR DE CAUX LE PRESIDENT ELU

Nombre des délégués

Conformément à l'article 10 des statuts du Syndicat Mixte Terroir de Caux, le comité syndical est composé de délégués élus par l'assemblée délibérante des collectivités ou des EPCI adhérents à raison de 27 délégués titulaires répartis de la façon suivante : 9 par EPCI.

Modalités

Le Conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des délégués membres du comité syndical du Syndicat Mixte Terroir de Caux. Les délégués sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Candidats

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent être membres titulaires du conseil syndical du Syndicat Mixte Terroir de Caux de se manifester.

Messieurs BARUBE, BLOC, CORTES, DELARUE, FAUVEL Denis, FERRAND, Mesdames HEDOUX, RINCE, Monsieur THELU sont candidats.

Résultats – 1^{er} tour

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

Monsieur BARUBE	42 voix
Monsieur BLOC	42 voix
Monsieur CORTES	42 voix
Monsieur DELARUE	42 voix
Monsieur FAUVEL Denis	42 voix
Monsieur FERRAND	42 voix
Madame HEDOUX	42 voix
Madame RINCE	42 voix
Monsieur THELU	42 voix

ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés membres titulaires du conseil syndical du Syndicat Mixte Terroir de Caux.

ELECTION DES DELEGUES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME QUIBERVILLE SUR MER – SAÛNE ET VIENNE
--

Nombre des délégués

Conformément à l'article 12 des statuts de l'Office de Tourisme Quiberville sur Mer – Saône et Vienne, le conseil d'administration de l'Office de Tourisme Quiberville sur Mer – Saône et Vienne est composé de 27 membres dont 9 administrateurs représentant le groupement de communes, désignés par le Conseil communautaire.

Candidats

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent être membre du conseil d'administration de l'Office de Tourisme Quiberville sur Mer – Saône et Vienne de se manifester.

Messieurs AUGER, BARUBE, COUVREUR, DALLE, FAUVEL Georges, FAUVEL Denis, FERRAND, Madame HEDOUX, Monsieur HERICHER sont candidats.

Résultats

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

Monsieur AUGER	42 voix
Monsieur BARUBE	42 voix
Monsieur COUVREUR	42 voix
Monsieur DALLE	42 voix
Monsieur FAUVEL Georges	42 voix
Monsieur FAUVEL Denis	42 voix
Monsieur FERRAND	42 voix
Madame HEDOUX	42 voix
Monsieur HERICHER	42 voix

ayant obtenu la majorité des voix, sont proclamés membres du conseil d'administration de l'Office de Tourisme Quiberville sur Mer – Saône et Vienne.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président définit la date des prochaines réunions :

- Réunion de Bureau le 30 avril à 14 heures à Bacqueville en Caux
 - Réunion de Conseil communautaire le 5 mai à 18 heures à Gueures
- Des convocations seront adressées.

La séance est levée à 21 heures 15